

(1)

— N° 135. —

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

(SÉANCE DU 29 FÉVRIER 1850.)

BUDGET

DES

NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS,

POUR L'EXERCICE 1851.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements s'élève, dans son ensemble, au même chiffre que celui qui a été voté pour l'exercice 1850. Deux articles nouveaux y sont introduits, l'un de 15,000 francs, pour non-valeurs sur le droit de débit des boissons alcooliques, l'autre de 1,000 francs, pour remboursements à faire éventuellement par l'administration du trésor public. Ces différences sont compensées par des réductions équivalentes sur les crédits pour non-valeurs sur la contribution personnelle et pour restitutions en matière de contributions directes, de douanes et d'accises.

PROJET DE LOI.

Léopold,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre conseil des Ministres;

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements est fixé, pour l'exercice 1851, à la somme de *un million neuf cent dix-huit mille francs* (1,918,000 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 27 février 1850.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

BUDGET DES NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1851.		TOTAL.	
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.		
CHAPITRE PREMIER.					
NON-VALEURS.					
1	Non-Valeurs sur la contribution foncière	310,000	"	788,000 •	
2	— — — personnelle	355,000	"		
3	— sur le droit de patente	80,000	"		
4	— sur les redevances des mines	18,000	"		
5	— sur le droit de débit des boissons alcooliques	15,000	"		
6	Décharge ou remise du droit de patente pour inactivité de bateaux. (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	10,000	"		
CHAPITRE II.					
REMBOURSEMENTS.					
7	<i>Contributions directes, douanes et accises.</i>	Restitution de droits perçus abusivement.	28,000	"	1,150,000 •
8		Remboursement de la façon d'ouvrages brisés par les agents de la garantie.	1,000	"	
9		Remboursement du péage sur l'Escaut	800,000	"	
10	<i>Enregistrement, domaines et forêts.</i>	Restitution de droits, amendes, frais, etc., perçus abusivement en matière d'enre- gistrement, de domaines, etc. — Rem- boursement de fonds reconnus appar- tenir à des tiers.	250,000	"	
11		<i>Trésor public.</i> — Remboursements divers	1,000	"	
12	<i>Postes.</i> — Remboursement des postes aux offices étrangers	40,000	"		
15	Déficit des divers comptables de l'État (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	10,000	"		
TOTAL DU BUDGET DES NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS. fr.		1,918,000	"	1,918,000 •	

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
de ce jour.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DES NON-VALEURS

NUMÉRO des ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
CHAPITRE PREMIER.		
NON-VALEURS.		
1	Non-Valeurs sur la contribution foncière	
2	— — — personnelle	
3	— sur le droit de patente	
4	— sur les redevances sur les mines.	
5	— sur le droit de débit des boissons alcooliques.	
6	Décharge ou remise du droit de patente pour inactivité de bateaux	
	(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	
	TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.	
CHAPITRE II.		
REMBOURSEMENTS.		
7	Contributions directes, douanes et accises. {	Restitution de droits perçus abusivement.
8		Remboursement de la façon d'ouvrages brisés par les agents de la garantie
9		Remboursement du péage sur l'Escaut
10	Enregistrement, et domaines. {	Restitution des droits, amendes, frais, etc., perçus abusivement en matière d'enregistrement, de domaines, etc. — Rembourse- ment de fonds reconnus appartenir à des tiers
11		<i>Trésor public.</i> — Remboursements divers
12	<i>Postes.</i> — Remboursement des postes aux offices étrangers	
13	Déficit des comptables de l'État	
	(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	
	TOTAL DU CHAPITRE II. fr.	
 Récapitulation. <hr style="width: 10%; margin: auto;"/>		
	CHAPITRE I. Non-Valeurs	
	— II. Remboursements	
	TOTAUX. fr.	

ET DES REMBOURSEMENTS, POUR L'EXERCICE 1851.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1851.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1850.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et pé- rennentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
310,000	"	310,000	310,000	"	"	
355,000	"	355,000	370,000	"	15,000	
80,000	"	80,000	80,000	"	"	
18,000	"	18,000	18,000	"	"	
15,000	"	15,000	"	15,000	"	
10,000	"	10,000	10,000	"	"	
788,000	"	788,000	788,000	15,000	15,000	
DIFFÉRENCE.						
28,000	"	28,000	30,000	"	1,000	
1,000	"	1,000				
800,000	"	800,000	800,000	"	"	
250,000	"	250,000	250,000	"	"	
1,000	"	1,000	"	1,000	"	
40,000	"	40,000	40,000	"	"	
10,000	"	10,000	10,000	"	"	
1,130,000	"	1,130,000	1,130,000	1,000	1,000	
DIFFÉRENCE.						
788,000	"	788,000	788,000	"	"	
1,130,000	"	1,130,000	1,130,000	"	"	
1,918,000	"	1,918,000	1,918,000	"	"	